



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-16

L'an deux mille vingt deux, à 10h00
Le 17 mai, en visio conférence

Date de convocation	11 mai 2022
Nombre de délégués :	
 Titulaires	51 Titulaires
 Suppléants	51 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Dominique COLLIN
M. Philippe CLAUDE	M. Alain DUPOMMIER
M. Jean François GOSSET	M Régis DEPAIX (représente M LIEBEAUX)
Mme Inès DE MONTGON	Mme Sylvaine GERARD
Mme Véronique CASTRONOVO	M. Eric GILLARDIN
M. Bernard DEKENS	M Michel NORMAND
Mme Dominique FLORES	Mme Else JOSEPH
M. Sébastien PAULET	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVER)	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M. Michel LALLEMAND	M Philippe VAUTRIN
M. Jean Marie CREVISY	Mme Valérie WOITIER
M Jean Pierre CALLAIS	M Benoît JOURDAIN
M Géry TRONÇON	Mme Pascale GAILLOT
M. Jean François VALLOIRE	M Guillaume MARECHAL

Objet de la délibération :

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-16

Objet de la délibération :

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

L'EPAMA loue des locaux d'une superficie de 232 m² auprès d'HABITAT 08. Cette location pèse sur notre budget puisque le montant total du loyer et des charges s'élève désormais à plus de 43 000 € par an.

En acquérant un bien, l'EPAMA pourrait diminuer considérablement ses charges de fonctionnement.

Les services de l'EPAMA ont visité plusieurs biens en vente et qui correspondraient à nos besoins : surface, accès, raccordement à la fibre etc...

L'ensemble des biens visités ayant un prix d'acquisition supérieur à 180 000 €, le service des domaines a été consulté.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du CGCT, le Conseil Syndical doit délibérer sur les opérations immobilières effectuées par l'établissement. Ensuite, selon l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président procède à l'acquisition de biens immobiliers, sous le contrôle du Conseil Syndical.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition, avec M/Mme DECQ . du bien situé 9 rue de l'Arquebuse à Charleville Mézières d'une superficie de 340 m² pour 330 000 € frais de notaire en sus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis de l'avis des domaines,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'acquisition du bien immobilier décrit ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cet achat



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

Liste des élus présents :

Organisme	Nom
CA Ardenne Métropole	M. Farid BESSADI
CA Ardenne Métropole	M. Philippe CLAUDE
CA Ardenne Métropole	M. Jean-François GOSSET
CA Ardenne Métropole	Mme Inès de MONTGON
CA Longwy	Mme Véronique CASTRONOVO
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Bernard DEKENS
Codecom Ardenne Rives de Meuse	Mme Dominique FLORES
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Sébastien PAULET
Codecom Argonne Meuse	M Christian MAGISSON
Codecom Ouest Vosgien	M. Michel LALLEMAND
Codecom Ouest Vosgien	M. Jean Marie CREVISY
Codecom Pays Colombey Sud Toulais	Jean-Pierre CALLAIS
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Géry TRONÇON
Codecom du Sammiellois	M. Jean-François VALLOIRE
Codecom du Sammiellois	M. Alain DUPOMMIER
Codecom Terre d'Eau	M. Dominique COLLIN
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	M. Régis DEPAIX
Codecom Vosges Côté Sud Ouest	Mme Sylvaine GERARD
SIAC	M Eric GILLARDIN
Conseil Départemental des Ardennes	Mme Else JOSPEH
Conseil Départemental des Ardennes	M. Michel NORMAND
Conseil Départemental de la Haute-Marne	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Conseil Départemental de la Meuse	Mme Danielle COMBE
Conseil Départemental de la Meuse	M. Jean-Philippe VAUTRIN
Conseil Départemental de la Meuse	Mme Valérie WOITIER
Conseil Départemental des Vosges	M. Benoît JOURDAIN
Région Grand Est	Mme Pascale GAILLOT
Région Grand Est	M. Guillaume MARECHAL

